



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2009/33
Le 23 novembre 2009

Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France)

Fixation des délais pour le dépôt de pièces de procédure additionnelles

LA HAYE, le 23 novembre 2009. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, a fixé les délais pour le dépôt de pièces de procédure additionnelles en l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

Par ordonnance du 16 novembre 2009, la Cour a fixé au 16 février 2010 et au 17 mai 2010, respectivement, les dates d'expiration des délais pour le dépôt d'une pièce additionnelle par la République du Congo et par la France.

La Cour, se référant notamment à l'article 101 de son Règlement, a adopté l'ordonnance susmentionnée compte tenu de l'accord des Parties et des circonstances exceptionnelles de l'espèce.

La suite de la procédure a été réservée.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter aux communiqués de presse n^{os} 2003/21 et 2006/2 sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Cliquer sur «Rôle» puis sur le nom de l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

*

Le texte intégral de l'ordonnance rendue le 16 novembre 2009 est disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)
Mme Barbara Dalsbaek, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)